

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU CHAUFFOIR

Entre les soussignées :

L'Association de Gestion du Chauffoir

Représentée par sa Présidente Madame Virginie ANDREU

N° Siret : 902 317 775 000 10

Code APE : 94 99 Z

Siège social : 2 Rue Bernardin - 36 000 Châteauroux

Dénommée **la gestionnaire**

D'une part,

Et

L'Association

Représentée par

N° Siret :

Code APE :

RNA :

N° Licence :

délivrée le :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance :

Téléphone :

Mail :

Dénommée **l'utilisatrice**

D'autre part,

PREAMBULE

Cette convention a pour but de formaliser les modalités d'utilisation du Chauffoir.

ARTICLE 1

Pour la période suivante :

ARTICLE 2 : dispositions relatives à la sécurité.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public.

L'utilisatrice ne pourra pas accueillir plus de 30 personnes.

L'utilisatrice a souscrit une assurance couvrant les risques pour utilisation d'un local mis à disposition ainsi que tous les dommages pouvant résulter des activités qu'il met en place au Chauffoir auprès de / Police N° :

L'utilisatrice déclare avoir constaté les moyens d'extinction (extincteurs).

ARTICLE 3 : dispositions relatives à l'utilisation du Chauffoir.

L'utilisatrice s'engage :

- à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités qu'elle organise,
- à faire respecter les règles de sécurité par les participants,
- à laisser les locaux en parfaite propreté,
- à indemniser la gestionnaire pour les dégâts éventuels sur le lieu ou sur le matériel mis à disposition.
- en cas d'utilisation de la cuisine : étant partagée avec d'autres équipes travaillant sur le lieu, elle doit être rangée et la vaisselle faite après chaque utilisation.

ARTICLE 4 : dispositions financières.

Etant entendu que l'utilisation de chacun des espaces détaillés ci-après et selon des **tarifs établis jusqu'au 31 décembre 2022**, donne libre accès sans surcoût à la cuisine collective et aux divers espaces de détente, tant intérieurs qu'extérieurs, mis à disposition par la gestionnaire :

- Pour l'utilisation de la grande salle :
 - activités à but non lucratif : 15 € / service de 1 à 4 heures
 - activités à but lucratif : 25 € / service de 1 à 4 heures

Nombre de services réservés par l'utilisatrice :
Montant de la somme à régler :
- Pour l'utilisation de la petite salle : 10 € / service de 1 à 4 heures

Nombre de services réservés par l'utilisatrice :
Montant de la somme à régler :
- Pour l'utilisation du studio de musique : 15 € / service de 1 à 4 heures

Nombre de services réservés par l'utilisatrice :
Montant de la somme à régler :
- Pour l'utilisation de l'atelier de construction :
 - 50 € / jour
 - autre montant établi en accord préalable avec la gestionnaire :
- Pour l'utilisation du bureau :
 - 5 € / service de 1 à 4 heures
 - autre montant établi en accord préalable avec la gestionnaire :

Le paiement s'effectue à la fin de la période d'occupation par virement sur le compte bancaire de la gestionnaire (RIB joint ci-dessous) dans un délai maximum d'une semaine après réception de la facture transmise par courriel par la gestionnaire, sous peine d'une majoration de 5 € par jour de retard de paiement.

La réservation d'un ou plusieurs espaces par l'utilisatrice n'est confirmée qu'une fois la présente convention signée par les deux parties.

Toute annulation le jour même ou la veille de la réservation (ou en cours de période d'occupation si cette dernière dure plus d'une journée) est intégralement due.

RIB de la Gestionnaire :

CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	19506	40000	28130506633	11
IBAN ETRANGER	FR76 1950 6400 0028 1305 0663 311			BIC AGRIFRPP895
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
DEOLS (40000)	ASSOC. GESTION DU CHAUFFOIR			
Tél : 0218021055	2 RUE BERNARDIN			
	36000 CHATEAUX			

Fait à Châteauroux, le

La gestionnaire
Madame Virginie ANDREU
Pour le Chauffoir

L'utilisatrice
M
Pour